

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AMAR	MAOR	BMO NESBITT BURNS INC.	2016-02-26
CAO	CHRISTINE	RICHARDSON GMP LIMITÉE	2016-02-23
CHAN	ELSA	RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.	2016-01-12
CHERNYAK	ALEXANDER	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2016-03-01
CLÉROUX	PIERRE-LUC	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2016-02-12
COMTOIS	NATHALIE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2016-02-19
DE GRANDPRÉ	KATY CATHERINE	BMO LIGNE D'ACTION INC.	2016-02-26
DOS SANTOS	CESAR ALEXANDOR	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2016-02-26
GAMACHE	ROBIN	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL CANADA INC	2016-02-24
GUERRERA	CHRISTOPHE R	PLACEMENTS MANUVIE INCORPORÉE	2016-02-26
LEFEBVRE	MARTIN	COURTAGE DIRECT BANQUE NATIONALE INC.	2016-02-12
LEFEBVRE LAFRENIERE	INUK	BMO LIGNE D'ACTION INC.	2016-02-17
MARCHESSEAU	HUGUES	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2016-02-12
MAZZA	KIRSTIN MACKENZIE	BMO NESBITT BURNS INC.	2016-02-19
MILETTE	NICOLAS	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2016-02-01
PROULX-SYLVAIN	NINA-MAE	SERVICES INVESTISSEURS CIBC INC.	2016-02-19
TSANG	JULIAN KEITH	MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	2016-02-19
VARGA	MELINDA	BMO NESBITT BURNS INC.	2016-02-12
YEH	LING LI	SERVICES INVESTISSEURS CIBC INC.	2016-02-09

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès de l'agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
102283	BELLE, GEORGES	1a	2016-03-07

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
109285	DELISLE, PIERRETTE	1a	2016-03-04
112437	FOREST, CLAUDE	3a	2016-03-03
118891	LANCIAULT, DENISE	3a	2016-03-07
122935	MARTEL, CHARLES	1a, 6a	2016-03-03
123116	MARTINEAU, LUCIE	6a	2016-03-03
125089	SURPRENANT, DIANE	3a	2016-03-03
125389	OUELLET, SABIN	6a	2016-03-08
126833	PETTERSEN, GILLES	5a	2016-03-08
130559	SCALLY, HAFID	1a	2016-03-04
133346	TRUDEAU, SERGE	1a, 4a	2016-03-07
134177	VIAU, ANTOINE	4a	2016-03-08
136902	LAFRANCE, CLAIRE	3a	2016-03-08
139250	RÉGIMBALD, LOUISE	5a	2016-03-03
139383	PLOUFFE, SONIA	5a	2016-03-08
155625	CHIASSEON, KARINE	3b	2016-03-03
159356	GAGNON, ISABELLE	1a	2016-03-04
162415	GAGNÉ, FRÉDÉRIC	1a	2016-03-04
164216	JOBIN, GUILLAUME	5a	2016-03-08
164252	TURGEON, SONIA	4a	2016-03-07
167403	NUNEZ IRIARTE, HECSY	1a	2016-03-08
168994	GAUTHIER, DANIEL	1a, 4b	2016-03-03
171949	SIMARD, MICHEL	3a	2016-03-02
174772	GRENON, ISRAËL	1a	2016-03-07
179605	EL ATTAR, AZIZA	3b	2016-03-08
182366	AMADOR BRIONES, MARITZA	4b	2016-03-08
184764	JARDANEH, YOUSSEF	1a	2016-03-02
190890	HOULD, JEAN	2b	2016-03-04
192399	AVARD, CHARLES	3b	2016-03-04
193098	CHRIQUI BENCHLUCH, ISAAC LIONEL	6a	2016-03-07
193244	KOLINSKI, NICOLAS	3a	2016-03-07
194382	QIAN, WEIQIANG	1a	2016-03-04
194761	NGUYEN, NGOC THUY	4b	2016-03-07
198365	AUDET, NATHALIE	3b	2016-03-08
199102	BERGERON, VALÉRIE	4a	2016-03-04
200358	JIN, BIHUI	1a	2016-03-03

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
200470	TISSEUR, VALÉRIE	C	2016-03-08
201164	GUÉRARD, JEAN-PHILIPPE	1a	2016-03-03
203585	IONESCU, ALECSANDER	1a	2016-03-04
203797	MALTAIS, MAXIM	1a	2016-03-04
204637	LESSARD, CHRISTINE	1a	2016-03-04
205861	MOUYANE, OULAI	1a	2016-03-04
206369	LIU, HUAXIN	1a	2016-03-02
207018	CHAREST, NANCY	1b	2016-03-07
207824	MARIN, LOUIS-JAQUE	1a	2016-03-04
207826	GERMAIN, MARIE-EVE	1a	2016-03-08
207981	TROUBRIDGE, MICHAEL	1b	2016-03-08
209145	JONCAS, DANIEL	1a	2016-03-04
209617	BERNIER, JULIE	1a	2016-03-04
209703	OLSON, NICOLAS	1a	2016-03-04
209941	PINEDE, JOSETTE	1a	2016-03-04
209996	HEBERT, GABRIEL	1a	2016-03-04
210052	LEBRUN, MELANIE	1b	2016-03-04
211255	SYLVAIN, WAPHA	3b	2016-03-04
211933	SHERIDAN, MAXIME	2c	2016-03-02
212345	ST-AMOUR, STEEVE	1a	2016-03-07
212976	CLOUTIER, FREDERIC	1a	2016-03-04

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende mentionnée ci-dessous pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
105702	CAISSIE, LUCIE	6a	2016-03-01
105710	CALCETAS, BIENVENIDO	1a	2016-03-01
105760	CAMPBELL, DAVID	1a	2016-03-01
105790	CAMPISI, PIETRO	6a	2016-03-01
105809	CANTIN, FRANÇOIS	1a, 2b, 6a	2016-03-01
105819	CANTIN, JULIE	6a	2016-03-01
105898	CARDASILARIS, ANTHONY	1a	2016-03-01
105955	CARON, ANDRÉ	3a, 4a	2016-03-01
106012	CARON, JEAN-EUDES	1a, 2a	2016-03-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
106028	CARON, MARC	3c	2016-03-01
106049	CARON, PAUL	4a	2016-03-01
106077	CARON, LINA	1a	2016-03-01
106084	CAROSELLA, SERGIO	6a	2016-03-01
106095	CARPENTIER, MANON	3a	2016-03-01
106104	CARPINI, MICHAEL	1a, 2a	2016-03-01
106210	CARRUTHERS, DIANE	1a, 6a	2016-03-01
106216	CARTER, BRIGITTE	1b	2016-03-01
106236	CASaubON, NORMAND	1a	2016-03-01
106237	CASaubON, YVES	3a	2016-03-01
106243	CASGRAIN, STÉPHANE	1a, 2a	2016-03-01
106251	CASSISTA, LAURENT	1a	2016-03-01
106292	CATALANO, ANTONINO	1a, 6a	2016-03-01
106298	CATAPHARD, SIMON	5a	2016-03-01
106356	CAZA, LISE	6a	2016-03-01
106373	CÉRAT, NATACHA	3b	2016-03-01
106391	CHAABI, AHMAD	4a	2016-03-01
106426	CHABOT, MARYSE	4b	2016-03-01
106491	CHAMBERLAND, DENIS	1a, 2a	2016-03-01
106534	CHAMPAGNE, FABIEN	6a	2016-03-01
106603	CHANG, MARY	6a	2016-03-01
106629	CHAPDELAINE, GAÉTAN	1a, 2a	2016-03-01
106651	CHAPUT, LYNE	6a	2016-03-01
106700	CHARBONNEAU, MONIQUE	4a	2016-03-01
106707	CHARBONNEAU, RICHARD	4a	2016-03-01
106725	CHAREST, CLÉMENT	1a, 4a	2016-03-01
106772	CHARETTE, GHISLAIN	4a	2016-03-01
106840	CHARRON, CECIL	1a, 2b	2016-03-01
106846	CHARRON, DANIEL	1a	2016-03-01
106905	CHARTRAND, GÉRALD	4a	2016-03-01
106911	CHARTRAND, ISABELLE	4a	2016-03-01
106941	CHARTRAND, THIERRY	4a	2016-03-01
107022	CHÉNIER, LUCETTE	4a	2016-03-01
107112	CHICOINE, PIERRE	4a	2016-03-01
107151	CHOQUETTE, ANNIE	3a	2016-03-01
107247	CIAMPINI, CRISTINA	1a	2016-03-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
107406	CLOUTHIER, CHRISTIANE	4a	2016-03-01
107413	CLOUTIER, ANDRÉ	5a	2016-03-01
107418	CLOUTIER, BERNARD	1a, 2c	2016-03-01
107455	CLOUTIER, JEAN-CLAUDE	1a, 2b	2016-03-01
107480	CLOUTIER, MICHELINE	3a	2016-03-01
107506	CLOUTIER, SYLVIE	2a, 6a	2016-03-01
107552	COIRAZZA, ANTONIO	1a	2016-03-01
107570	COLLARD, MARC	4a	2016-03-01
107577	COLLIN, DAVID	6a	2016-03-01
107607	COMEAU, JEAN-YVES	1a	2016-03-01
107617	COMPAGNA, LÉON	1a, 2b	2016-03-01
107670	CONTOMICHALIS, ANTOINE	1a	2016-03-01
107727	CORDOVA, ALEX	1a	2016-03-01
107735	CORMIER, CLAUDE	1a	2016-03-01
107747	CORMIER, LOUIS	4a	2016-03-01
107823	COSSETTE, LYNE	6a	2016-03-01
107887	CÔTÉ, CLAUDE-BERNARD	1a, 2a	2016-03-01
108116	CÔTÉ, YVAN	6a	2016-03-01
108116	CÔTÉ, YVAN	1a	2016-03-01
108168	COULOMBE, GUY	1a, 2a	2016-03-01
108199	COUPAL, LORRAINE	6a	2016-03-01
108239	COURNOYER, LORRAINE	6a	2016-03-01
108269	COURVAL, MARTIN	5a	2016-03-01
108276	COURVILLE, SUZANNE	6a	2016-03-01
108298	COUTU, BERNARD	1a	2016-03-01
108315	COUTURE, BERNARD	2a	2016-03-01
108320	COUTURE, CAROLE	1a, 2c	2016-03-01
108383	COUTURE, MAXIME	1a, 6a	2016-03-01
108444	CRAFT, HARDY	4a	2016-03-01
108502	CRITES, ROYAL	1a	2016-03-01
108512	CROISETIÈRE, MARTIN	1a	2016-03-01
108532	CROTEAU, DENIS	6a	2016-03-01
108612	CYR, DENIS	1a, 6a	2016-03-01
108632	CYR, LOUIS	4a	2016-03-01
135742	CHAMBERLAND, DENNIS	5a	2016-03-01
136542	CHOUINARD, LISETTE	4a	2016-03-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
136629	CHAMBERLAND, JOHANNE	5a	2016-03-01
136677	CHARLAND, MARTHE	5a	2016-03-01
136685	CÔTÉ, LISE	5a	2016-03-01
136687	CHATOO, SHAMIM	5a	2016-03-01
137289	CORRIVEAU, LUC	5a	2016-03-01
138272	CARFAGNINI, FLORENCE	5a	2016-03-01
138349	CHARETTE, CHRISTIAN	6a	2016-03-01
139072	CAUCHON, MARTIN	C	2016-03-01
139812	CHARRON, NATHALIE	6a	2016-03-01
140021	CASTONGUAY, JEAN-LUC	5a	2016-03-01
140539	CHARLAND, JULIE	6a	2016-03-01
140721	CHAREST, SOPHIE	1a	2016-03-01
141222	CARRIER, NATACHA	1a, 2a	2016-03-01
141418	CASIMIR, SANDRA	1a	2016-03-01
142364	CARLOS, SYLVIE	6a	2016-03-01
143640	COTE, CAROLE	1a	2016-03-01
143862	CHOINIÈRE, CAROLINE	6a	2016-03-01
145000	CÔTÉ, GHISLAIN	2c	2016-03-01
145035	COUROT, FRÉDÉRIC	6a	2016-03-01
145667	CHATELOIS, MATHIEU	1a	2016-03-01
145688	CLOUTIER, DANNY	3a	2016-03-01
146167	CÔTÉ, LOUIS	6a	2016-03-01
146238	COURNOYER, ANNY	6a	2016-03-01
146906	CANTIN, PASCALE	1a, 6a	2016-03-01
147420	CÔTÉ, RÉJEAN	1a, 2b	2016-03-01
147957	COUTLEE, DIANE	1a	2016-03-01
148042	COURVILLE, ROBERT	6a	2016-03-01
149433	CARBONNEAU, STÉPHANIE	4b	2016-03-01
150283	CHAMPAGNE, ALAIN	1a	2016-03-01
151732	CLOUTIER, JOCELYNE	1b	2016-03-01
151900	CAUCHON, NATHALIE	6a	2016-03-01
152137	CONROY, SHELLEY	1a	2016-03-01
153819	CHARTIER, SONIA	5a	2016-03-01
154174	CANTIN, VALÉRIE	1a	2016-03-01
154255	COSSETTE, CARMEN	1b	2016-03-01
156476	COLICCHIO, MARIA	1b	2016-03-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
159439	CHARTIER, LINDA	4a	2016-03-01
159460	CHOUÉIRY, BASSAM	1a	2016-03-01
159913	CHARETTE, SYLVIE	4a	2016-03-01
159992	CRAFT, CHRISTOPHER	4a	2016-03-01
160169	CALDERONE-PAMPENA, LINDA	4a	2016-03-01
160558	CHAREST, VÉRONIK	1a	2016-03-01
160603	CARROLL, MICHAEL	4a	2016-03-01
161837	CÔTÉ, SUZANNE	2c	2016-03-01
163013	CHAMPOUX, DAVID	1a	2016-03-01
163439	CÔTÉ, CLERMONTE	3a	2016-03-01
163760	CLÉMENT, CAROLE	4b	2016-03-01
164663	CHANTAL, LUCIE	4b	2016-03-01
165228	CÔTÉ, NICOLAS	1a, 2a	2016-03-01
165780	CHAMPAGNE, MÉLANIE	1a	2016-03-01
166202	CORRIVEAU, PHILIPPE	1a	2016-03-01
166314	COLLANTES, DERWIN	1a	2016-03-01
166912	COUTURE, MÉLANIE	4a	2016-03-01
167058	CAMARA, M'PALY	5a	2016-03-01
167093	CARON, CHANTAL	4b	2016-03-01
167366	CHAMPAGNE, DAVID	4b	2016-03-01
167395	COUTURE, JAMES	1a, 2a	2016-03-01
167724	CLOUTIER, PATRICE	6a	2016-03-01
168237	CHABOT, MATHIEU	1a, 2b	2016-03-01
168963	CHBANI, AMINE	6a	2016-03-01
169182	CAMPBELL, FERRON	1a	2016-03-01
171588	CARTIER-GAGNON, DENISE	1a	2016-03-01
171976	CYR, CHANTAL	1a	2016-03-01
172051	COLAS, JEAN-SEBASTIEN	3b	2016-03-01
172701	COUSINEAU, ANNIE	6a	2016-03-01
173038	CYR, RICHARD	1a	2016-03-01
173940	COUTURE-GIRARD, JESSIE	3b	2016-03-01
174009	CHARTIER, CHANTAL	3b	2016-03-01
174122	COURVILLE, ROBERT	1a	2016-03-01
175068	CUMMINGS, GERALD	1a	2016-03-01
175474	CHAURETTE, BENOIT	6a	2016-03-01
175712	CHAUVETTE, GUILLAUME	1a	2016-03-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
175831	COLPRON, MARC	1a	2016-03-01
175874	COX, BRIAN	1a, 2a	2016-03-01
176434	CHEVALIER, JEAN-MARC	1a	2016-03-01
177755	CARDOSO POROTNIKOVA, LIDIA	3b	2016-03-01
177758	CHIGUER, ZOUHAIR	1a	2016-03-01
177943	CAMPBELL, KIMBERLY	3b	2016-03-01
178209	COUTURIER, YVES	1b	2016-03-01
178251	CHEVRIER, ERIC	1a	2016-03-01
178392	CARON, FRÉDÉRIC	4b	2016-03-01
179129	CHOI, THOMSON	6a	2016-03-01
179749	CASAVANT, DANY	4b	2016-03-01
180239	CARON, GENEVIÈVE	5b	2016-03-01
181054	CAISSE, MICHEL	1a	2016-03-01
181516	CODERRE, NANCY	3b	2016-03-01
181528	COLLIN, PATRICK	4a	2016-03-01
181987	CHAN HIN THIENG, GEORGES	1a	2016-03-01
184450	CÔTÉ-DAGENAIS, JEAN SÉBASTIEN	4c	2016-03-01
184959	CHARLAND-PETRONE, DAVID	2c	2016-03-01
185004	CHARETTE, JEAN-PAUL	5a	2016-03-01
185274	CHAMPAGNE LAMBERT, MARIE- PHILIPPE	4c	2016-03-01
185385	CHOUINARD, MARC	1a	2016-03-01
185481	CARBONNEAU, EMILIE	6a	2016-03-01
186136	CARASCO, MARIE	1b	2016-03-01
186298	CANTIN, SONIA	1a	2016-03-01
186773	CARON, SASHA	1a	2016-03-01
186806	CAPLAN, STEPHEN	1a	2016-03-01
187069	CANTIN, PATRICE	3b	2016-03-01
187111	CHAMAA, RASSEM	3b	2016-03-01
187483	CYR, ISABELLE	3b	2016-03-01
187629	CAMPAGNA, GUILLAUME	4b	2016-03-01
187956	COLASURDO, DAVID	6a	2016-03-01
187981	CHAURETTE, MATHIEU	6a	2016-03-01
188222	CHEVALIER, JEAN MARC	1a	2016-03-01
188240	COUTURE, GUILLAUME	5a	2016-03-01
188822	CHARLEBOIS TEJEDA, JULIEN	1a	2016-03-01
189089	COLEMAN, NANCY ELIZABETH	4a	2016-03-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
189350	CANTIN, MANUELLE	1a	2016-03-01
189608	CARON, MARIE PIER	1a	2016-03-01
190048	CAISSIE, CHANTAL	4b	2016-03-01
190270	CAMPEAU, JOSIANNE	4a	2016-03-01
190579	COLLENNE, MAURICE	1a	2016-03-01
190719	CAMPOS-ALVARADO, JOSE GUILLERMO	1a	2016-03-01
191848	CÔTÉ, NATHALIE	1a	2016-03-01
192156	CAMACHO, MICHAEL	2b	2016-03-01
192224	CORMIER, JÉRÉMIE	3b	2016-03-01
193059	CLERMONT, SILVAIN	5a	2016-03-01
193491	CLOUTIER, JEAN-DANIEL	3b	2016-03-01
193903	CHIN, RICKY	1a	2016-03-01
193915	CHOQUETTE-LANDRY, SAMUEL	1a	2016-03-01
193921	CAMPÉANO, STÉPHANIE	4b	2016-03-01
194324	CAREY, MARIE-NOËLLE	2c	2016-03-01
195037	CRUZ HIPOLITO, ESMERALDA	1b	2016-03-01
195706	COLLIN, PHILIPPE	2b	2016-03-01
195748	CALLAGHAN, LAYLA	1a	2016-03-01
195902	CÔTÉ, SÉBASTIEN	1b	2016-03-01
196289	CHOUITER, HICHEM ABDELOUAHEB	4b	2016-03-01
196405	CHERRIER, DAVID	5a	2016-03-01
196594	CUSSON, VERONIQUE	6a	2016-03-01
198366	CHAMPAGNE, MANON	1a	2016-03-01
198541	CROTEAU, CHRISTINA	3b	2016-03-01
198881	CÔTÉ, DANIEL	3b	2016-03-01
199031	CHELGHOUIM, ABDELKRIM	3a	2016-03-01
199312	CORTES GARAY, DIANA ALEXANDRA	1a	2016-03-01
200577	CHARTRAND, RICHARD	1a	2016-03-01
200728	CHARLAND, PASCAL	4a	2016-03-01
200871	CARACOTI-IONESCU, ECATERINA	1a	2016-03-01
201021	CHAMPAGNE PARENT, JESSICA	1a	2016-03-01
201312	CHERIF-OUAZANI, MOUNIR	1a	2016-03-01
201450	CHAMPAGNE, VINCENT	3b	2016-03-01
201509	CORLYON, BRETT	1a	2016-03-01
201685	CHAPUT, MARILOU	4a	2016-03-01
201885	CHENG, JIAQI	1a	2016-03-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
201938	CHAYER, JEAN-MARC	1a	2016-03-01
202439	CESAIRE, EMMANUELLE	1a	2016-03-01
202493	CLOUTIER, DANIELLE	4a	2016-03-01
202522	CARON, JONATHAN	1a	2016-03-01
203174	CHALIFOUR, SIMON	1a	2016-03-01
203204	CAUCHON, MATHIEU	4a	2016-03-01
203550	CARREIRA, FRANK	1a	2016-03-01
203652	COLLIN, MARIE-HELENE	1b	2016-03-01
203714	CLAPIN, MELANIE	1a	2016-03-01
203728	CLENORD JACOB, JACOB	1a	2016-03-01
204257	CROTEAU, ANDREE	1a	2016-03-01
204282	CARR, MATTHEW	4a	2016-03-01
204397	CAMIRE, FREDERIC	1b	2016-03-01
205184	CAMPBELL, OLIVIER	3b	2016-03-01
205265	CARISMÉ, PIERRE NISSAGE	1a	2016-03-01
205488	CASTAGNIN CAMETO, MAGGIE NOELIA	1a	2016-03-01
205512	CHAYER, DANIEL	3b	2016-03-01
205556	CHAPADOS-CHIASSON, JIMMY	1a	2016-03-01
205736	CIESIELSKA, KAROLINA	1a	2016-03-01
206069	COURSOL, CHARLES	1b	2016-03-01
206158	CHARTIER, MARIE-PIER	1b	2016-03-01
206641	COTE, GUY	1b	2016-03-01
206755	CHARLES, CHERLEY	1a	2016-03-01
207045	CARRIER-POULIN, SABRINA	1b	2016-03-01
207493	CHARTRAND, HENRI JULIEN	1a	2016-03-01
207581	CHASSÉ-COSSETTE, ISABELLE	1b	2016-03-01
207643	CISSÉ, AÏSSATA	1a	2016-03-01
207767	CAFAGNO, ADAMO	1a	2016-03-01
207864	CHAMPAGNE, SYLVAIN	1a	2016-03-01
207875	CHARRON-PATRY, CAROLINE	1b	2016-03-01
207902	COTE, ANTHONY	1b	2016-03-01
207931	CARIGNAN, MICHEL	5c	2016-03-01
207994	CHERISE, PASCAL	1a	2016-03-01
208099	CHOUKI, WISSEM	1a	2016-03-01
208450	CHARLEBOIS-ROBILLARD, JENNIFER-LEE	3b	2016-03-01
208569	CHIDIAC, ELIE	1a	2016-03-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
208572	CLOUTIER, FRANCOIS	1b	2016-03-01
208728	CARIGNAN, JIMMY-LEE	1a	2016-03-01
208867	CARON, GABRIEL	1b	2016-03-01
209082	COUTURE, MARC ANTOINE	1a	2016-03-01
209140	CHOLETTE BENAVIDEZ, FRANCESCA	1a	2016-03-01
209194	COTE, JOEL	1a	2016-03-01
209287	COURTOIS, JESSICA	1b	2016-03-01
209325	CECEREU, JACLYN	1a	2016-03-01
209326	CIONE, CHRISTOPHER	1a	2016-03-01
209366	CORMIER, CATHERINE	1b	2016-03-01
209370	CAYOUCETTE, EMILE	1b	2016-03-01
209742	CHARFEDDINE, KAMEL	1b	2016-03-01
209834	CHARLES, JHONNY	1b	2016-03-01
209963	CASTONGUAY, VINCENT	1a	2016-03-01
210037	CORIOUAN, JEAN BERNARD	1a	2016-03-01
210188	CARON, ISABELLE	1b	2016-03-01
210210	CRISTIANO, TIZIANA	3b	2016-03-01
210278	CHRETIEN-LAFLEUR, MELISSA	1a	2016-03-01
210304	CAUCHON, MARIE-PHILIPPE	5b	2016-03-01
210336	CHAMARD, ALEXANDRE	1a	2016-03-01
210420	CORBEIL, STEPHANIE	1b	2016-03-01
210804	COULOMBE, PATRICIA	1a	2016-03-01
210872	CHOQUETTE-DUQUETTE, HENRIK	1a	2016-03-01
210884	CHEN, XIAOLAN	1a	2016-03-01
210911	CONNELY, SEAN	1b	2016-03-01
210980	CARUFEL, SIMON	1a	2016-03-01
211046	CALDAROLA, ISABELLE	1a	2016-03-01
211114	CLAPIN, SONIA	1a	2016-03-01
211121	CHAMPAGNE, VANESSA	1b	2016-03-01
211207	CHIASSON, ANNIE	1a	2016-03-01
211314	CRETE, JESSY	1a	2016-03-01
211408	CLAYON, EMERAUDE	1b	2016-03-01
211674	CASTONGUAY-RICHARD, AMELIE	1a	2016-03-01
211679	CARUSO, STEFANO	4b	2016-03-01
211682	CHAMPAGNE-JACQUES, STEEVEN	1b	2016-03-01
211695	CLOUTIER, YVES	1a	2016-03-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
211982	COULOMBE, ELSA MYRIAM	1b	2016-03-01
212321	CARROLL, NEIL	2b	2016-03-01
212355	CARRIER, PATRICK	1b	2016-03-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiation

Nom de la firme	Catégorie	Date de la décision
GALILEO GLOBAL EQUITY ADVISORS INC.	Courtier sur le marché dispensé, Gestionnaire de portefeuille	2015-12-17
GESTION DE PATRIMOINE INTEGRALIS INC.	Gestionnaire de portefeuille	2015-08-31
INDUSTRIELLE ALLIANCE GESTION DE PLACEMENTS INC.	Gestionnaire de fonds d'investissement	2015-12-22
INVESTISSEMENTS PDJ INC.	Gestionnaire de portefeuille, Gestionnaire de portefeuille en dérivés	2015-10-01
IPSOL CAPITAL INC.	Courtier sur le marché dispensé	2016-01-11
RED SKY CAPITAL MANAGEMENT LTD	Courtier sur le marché dispensé, Gestionnaire de fonds d'investissement	2016-02-16
WISE CAPITAL MANAGEMENT INC.	Gestionnaire de portefeuille	2015-10-15

Suspension

CENTRE FINANCIER BFC INC.	Courtier en épargne collective	2015-07-30
---------------------------	--------------------------------	------------

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
503770	ANDRÉ RENÉ GAUTHIER	Assurance de personnes	2016-03-04
504939	CLAUDE BARRY R.C. PROFESSIONNELLE INC.	Assurance de dommages	2016-03-04
505321	MICHAEL CARPINI	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2016-03-07
505433	SERVICES FINANCIERS D.G. INC. / D.G. FINANCIAL SERVICE INC.	Assurance de personnes	2016-03-07

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
509446	SERVICES FINANCIERS BAILLARGEON & FILS INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2016-03-07
512102	ISABELLE GAGNON	Assurance de personnes	2016-03-04
512129	CHARLES KODJO KIDI	Assurance de personnes	2016-03-07
512164	HECSY NUNEZ IRIARTE	Assurance de personnes	2016-03-08
512811	PIERRE MARCEL BAZINET	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2016-03-08
514680	9149-2926 QUÉBEC INC.	Planification financière	2016-03-04
515781	ANNIE MALBOEUF	Assurance de personnes Planification financière	2016-03-04
600944	CHRISTINE LESSARD	Assurance de personnes	2016-03-04
601006	MARIE-EVE GERMAIN	Assurance de personnes	2016-03-08
601110	SERGE TRUDEAU	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2016-03-07
601157	LOUIS-JAQUE MARIN	Assurance de personnes	2016-03-04
601175	GAELE SANDRINE YAMBA NGUEPNANG	Assurance de personnes	2016-03-07
601190	DANIEL JONCAS	Assurance de personnes	2016-03-04
601224	JEAN HOULD	Assurance collective de personnes	2016-03-04
601417	MAXIM MALTAIS	Assurance de personnes	2016-03-04
601437	MANAR AHMED	Assurance de personnes	2016-03-07
601453	CHRISTOPHER CRAFT	Assurance de dommages	2016-03-08
601555	VAN MINH DINH	Assurance de personnes	2016-03-04

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	Kudzman	Susan Mary	2016-03-03

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
601752	ANNIE MALBOEUF COURTAGE SERVICES FINANCIERS INC.	Annie Malboeuf	Assurance de personnes Planification financière	2016-03-04
601753	MDINH ASSURANCE INC.	Van Minh Dinh	Assurance de personnes	2016-03-04
601759	LES SERVICES FINANCIERS YVAN GOULET INC.	Yvan Goulet	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2016-03-07
601763	SERVICES FINANCIERS MICHEL GAGNÉ INC.	Michel Gagné	Assurance de personnes	2016-03-08

Nom de la firme	Catégorie	Nom du chef de conformité	Date de la décision
GESTION DE PORTEFEUILLE STRATÉGIQUE MEDICI INC.	Gestionnaire de fonds d'investissement	Carl Simard	2016-03-04
INVESTISSEMENTS OPENMIND INC.	Conseiller-gestionnaire de portefeuille Gestionnaire de fonds d'investissement	Karl Gauvin	2015-09-15

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1096

DATE : 8 février 2016

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Gabriel Carrière, Pl. Fin.	Membre
M. Gilles Pellerin, Pl. Fin.	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière;

Partie plaignante

c.

GUILLAUME MÉNARD, (numéro de certificat 191713, BDNI 2825401)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

[1] Le 10 juin 2015, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni à l'Hôtel Palace Royal, 775, avenue Honoré-Mercier, salle Fontainebleau à Québec, et a procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTÉ

« 1. À Québec, le ou vers le 26 septembre 2013, l'intimé s'est approprié la somme de 80 \$ et a omis de déclarer avoir trouvé cet argent comptant qu'une personne avait laissé au guichet de la succursale où il travaillait, contrevenant ainsi aux articles 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.7.1). »

CD00-1096

PAGE : 2

PREUVE DES PARTIES

[2] Au soutien de la plainte, la plaignante versa au dossier une attestation de droit de pratique de l'intimé sous la cote P-1.

[3] Elle déposa de plus, sous la cote P-2, une copie des notes préparées par M^e Isabelle Desmarais¹ à la suite d'entretiens téléphoniques avec l'intimé et d'une rencontre avec M^e Viau et M. Dolet de l'institution bancaire en cause.

[4] Quant à l'intimé, en plus de rendre témoignage, il versa au dossier une preuve documentaire qui fut cotée I-1 à I-8.

AMENDEMENT À LA PLAINTÉ

[5] Après avoir déclaré sa preuve close, la plaignante demanda à modifier la plainte de façon à ce qu'à l'unique chef d'accusation, la date y indiquée, soit le 26 septembre 2013, soit modifiée et remplacée par le 16 septembre 2013.

[6] L'amendement n'ayant pas été contesté, le comité accorda sa demande.

LES FAITS

[7] Les faits en cette affaire ne sont généralement pas contestés.

[8] Ils sont décrits aux notes colligées par M^e Isabelle Desmarais à la suite, tel que précédemment mentionné, des conversations téléphoniques qu'elle eut avec l'intimé les

¹ Les parties ont déclaré consentir au dépôt de ladite pièce pour valoir à titre de témoignage de l'enquêteur déclarant que si cette dernière était appelée à témoigner elle témoignerait de ce qui apparaît à ses notes.

CD00-1096

PAGE : 3

4 février et 5 novembre 2014 et d'une rencontre avec M^e Viau et M. Dolet le 24 avril 2014.

[9] Ils peuvent sommairement être résumés comme suit :

[10] Le ou vers le 16 septembre 2013, l'intimé, dans le contexte qui sera subséquemment décrit, a découvert une somme d'argent près du guichet automatique de l'entreprise bancaire où il était employé.

[11] À l'époque il fréquentait un centre d'exercices près de la succursale où il œuvrait et avait convenu avec sa supérieure de « laisser son lunch » dans le réfrigérateur pour ensuite le récupérer après l'entraînement.

[12] À la date précitée, il est revenu vers 19 h reprendre son « lunch » à ladite succursale. Celle-ci était alors fermée. Il déverrouilla donc la porte d'entrée, pénétra à l'intérieur et le récupéra tel que convenu avec sa supérieure.

[13] En sortant, après avoir verrouillé la porte il entrevit des billets de banque près du guichet automatique. Il vérifia s'il y avait quelqu'un aux alentours mais il n'y avait personne. Il aurait également examiné le stationnement à proximité et remarqué qu'il était vide.

[14] Il ramassa la somme d'argent, soit 80 \$ puis retourna chez lui.

[15] Selon son témoignage, à l'époque concernée, « il avait des journées de travail fort occupées », « était alors en préparation d'examens après s'être inscrit à une maîtrise en « business administration » et « n'a plus songé à la somme qu'il avait trouvée ». À la banque « il n'aurait entendu aucun commentaire à l'effet que quelqu'un

CD00-1096

PAGE : 4

aurait pu avoir oublié de l'argent, ce qui lui aurait permis de repenser à celle-ci ». Il fit donc défaut de la déclarer et de raconter l'événement à sa supérieure.

[16] Ce n'est que le jeudi de la semaine suivante, soit le 26 septembre, lorsqu'un enquêteur de l'institution bancaire qui l'employait est venu le rencontrer qu'il s'est rappelé de celle-ci.

[17] Interrogé alors à savoir si en regard de la journée en cause il se souvenait de quelque chose de spécial, il n'a, selon ses propres termes, pas « allumé » tout de suite mais s'est peu après remémoré l'événement, l'a déclaré et aurait immédiatement remis la somme concernée, soit 80 \$, à sa supérieure, la directrice de la succursale.

[18] À la suite de ce qui précède, il fut temporairement relevé de ses fonctions avec solde avant la conclusion d'une enquête².

[19] Lors de son entrevue avec la directrice, cette dernière lui aurait conseillé, si la banque devait en venir, après enquête, à la décision de le congédier, de plutôt alors lui présenter sa démission.

[20] Elle lui aurait laissé entendre que de cette façon il lui serait plus facile de justifier son départ et de postuler un nouvel emploi auprès d'un nouvel employeur.

[21] Or le 3 octobre 2013 la directrice de succursale demanda à le rencontrer et l'avis de la décision de l'institution bancaire de procéder à son congédiement.

² Voir pièce I-6.

CD00-1096

PAGE : 5

[22] Voyant la lettre préparée à l'avance confirmant la terminaison de son emploi et sa directrice lui répétant qu'il était encore temps pour lui de démissionner plutôt que de se voir congédier, il lui transmit alors sa démission.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[23] À l'unique chef d'accusation contenu à la plainte amendée, il est reproché à l'intimé, le ou vers le 16 septembre 2013, de s'être approprié la somme de 80 \$ et d'avoir omis de déclarer avoir trouvé cet argent comptant qu'une personne avait laissé au guichet de la succursale où il travaillait, contrevenant alors aux articles 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.7.1.).

[24] Or rappelons d'abord que tel que l'a invoqué le procureur de l'intimé, en matière disciplinaire le fardeau de preuve repose sur la partie plaignante.

[25] C'est ainsi qu'en l'espèce cette dernière devait démontrer au moyen d'une preuve prépondérante que l'intimé aurait commis l'infraction reprochée.

[26] L'essentiel de la preuve qu'elle a présentée consiste en les notes consignées à son dossier par l'enquêteuse, M^e Isabelle Desmarais (pièce P-2).

[27] Quant à l'intimé, tel que précédemment mentionné, en plus de produire une appréciable preuve documentaire, il a témoigné des événements.

[28] La version des faits qu'il a présentée lors de sa déposition devant le comité correspond généralement à la version des faits qu'il avait antérieurement donnée en

CD00-1096

PAGE : 6

détail à la représentante à la conformité de l'Autorité des marchés financiers (AMF) (pièce I-5).

[29] En chacune de ces occasions son récit des événements a été sensiblement le même. Ajoutons que le contre-interrogatoire n'a démontré aucune réelle inconsistance entre ceux-ci.

[30] Le procureur de la plaignante a bien relevé que selon les notes de M^e Isabelle Desmarais l'intimé aurait déclaré à cette dernière que durant la semaine suivant la découverte de la somme de 80 \$, il « était en examen pour sa maîtrise » alors que devant le comité il a plutôt indiqué qu'il était en préparation d'examens pour sa maîtrise cette semaine-là, mais le comité ne croit pas que de ce seul fait il y ait matière à véritablement questionner le témoignage et/ou la version des faits de l'intimé. Dans le langage courant il n'est pas inhabituel qu'un étudiant déclare qu'il est en examen pour ensuite préciser ou qualifier sa réponse en indiquant qu'en réalité il est alors en préparation d'examen.

[31] La version des faits présentée par l'intimé se résume à dire qu'accablé par le fardeau de travail qu'il avait alors à supporter, la période d'examens qu'il avait à affronter, il a simplement oublié ou perdu de vue l'épisode de sa découverte d'argent près du guichet automatique et que c'est la raison pour laquelle il n'a pas rapporté l'événement à la directrice de sa succursale ou aux autorités.

[32] Or de l'avis du comité la preuve offerte par la plaignante ne permet pas d'écarter celle-ci.

CD00-1096

PAGE : 7

[33] D'abord le montant trouvé ou découvert, même s'il n'était pas négligeable, n'était pas de la nature d'une somme plus considérable parfaitement mémorable. La somme en cause, bien que non insignifiante, n'était pas à ce point élevée que l'intimé ne pouvait pas ne pas s'en souvenir. D'ailleurs avant que l'enquêteur de la banque ne lui en précise le montant, il ne se rappelait pas précisément de celui-ci. Dans la déclaration qu'il a expédiée à M^{me} Élodie Goncalves à la direction de la conformité de l'Autorité des marchés financiers, à la première page, il lui indiquait : « J'ai ramassé l'argent » mais mentionnait entre parenthèse : « selon les dires de l'enquêteur il s'agissait de 80 \$ »³. De plus, en réponse à une question du procureur de la plaignante qui lui demandait ce qu'il avait fait avec l'argent après l'avoir ramassé, il a répondu qu'il ne s'en souvenait plus, une autre indication du peu d'importance accordée à la quotité d'argent trouvé.

[34] D'autre part, aucun élément de nature convaincante, tendant à établir que l'intimé aurait au départ voulu nier les choses, pour finalement ne les admettre que lorsque confronté à des éléments de preuve, n'a été présenté.

[35] Également aucune preuve tendant à démontrer que l'intimé aurait essayé de cacher quelque chose soit à l'enquêteur, soit à son employeur ou à l'Autorité des marchés financiers, n'a été administrée.

[36] Enfin aucune démonstration tendant à indiquer qu'il y aurait eu chez lui un élément de besoins ou qu'il aurait alors vécu des difficultés financières pouvant l'inciter à ne pas déclarer la somme afin de ne pas avoir à la rembourser n'a été apportée.

³ Voir pièce I-5.

CD00-1096

PAGE : 8

[37] Depuis les événements, au fil du temps, l'intimé a toujours maintenu la même version des faits, et ce, de façon honnête et sans faux-fuyant.

[38] Aussi le comité en arrive-t-il à la conclusion qu'il est plus que plausible, et très certainement fort loin d'être impossible, qu'après avoir ramassé la somme en cause, l'événement et l'importance de celui-ci lui aient échappé de l'esprit.

[39] Selon son témoignage, l'intimé avait comme travail de promouvoir les affaires d'une nouvelle succursale. Il devait solliciter les clients et traiter avec eux. Sa version affirmant qu'il était très occupé à l'époque tout comme sa déclaration qu'il était en préparation d'examens pour sa maîtrise sont apparues crédibles.

[40] Aucun élément de preuve n'établit que l'omission d'agir de l'intimé serait attribuable à un quelconque élément de conscience volontaire et/ou ait été voulue.

[41] Pour ces motifs, l'unique chef d'accusation contenu à la plainte sera rejeté.

[42] Mentionnons en terminant que l'intimé par l'entremise de son procureur a invoqué d'autres motifs de rejet de la plainte, notamment que l'acte reproché ne constituait pas une infraction aux articles 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans la discipline de valeurs mobilières* et que même si l'intimé avait contrevenu auxdits articles réglementaires, il ne pourrait être déclaré coupable parce que les actes qui lui sont reprochés auraient été posés dans l'exercice de sa vie privée. Il a aussi plaidé que la plaignante aurait dû indiquer dans sa plainte en quoi le comportement reproché à l'intimé était inacceptable et pouvait constituer une faute déontologique et enfin que le geste avait été posé en l'absence d'une quelconque intention blâmable.

CD00-1096

PAGE : 9

[43] Compte tenu des conclusions auxquelles il en arrive quant aux faits, le comité ne croit pas devoir se prononcer sur ces arguments.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

REJETTE l'unique chef d'accusation contenu à la plainte.

SANS FRAIS.

(s) François Folot

M^e FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Gabriel Carrière

M. GABRIEL CARRIÈRE, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(s) Gilles Pellerin

M. GILLES PELLERIN, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e Alain Galarneau
POULIOT, CARON, PRÉVOST, BÉLISLE, GALARNEAU
Procureurs de la partie plaignante

M^e Jean-Pierre Garceau-Bussièrès
BUSSIÈRES RACINE
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 10 juin 2015

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1055

DATE : 1^{er} mars 2016

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Serge Bélanger, A.V.C.	Membre
M. François Faucher, Pl. Fin.	Membre

NATHALIE LELIÈVRE, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

HENRI-LOUIS ARBOUR, conseiller en sécurité financière (numéro de certificat 100396)

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion du nom de la consommatrice concernée ainsi que de toute information qui permettrait de l'identifier.**

[1] À la suite de sa décision sur culpabilité, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni le 26 novembre 2015, aux locaux de la Commission des lésions professionnelles, sis au 900, Place d'Youville, 8^e étage, Québec, et a procédé à l'audition sur sanction.

CD00-1055

PAGE : 2

LA PREUVE

[2] D'entrée de jeu, la plaignante, par l'entremise de son procureur, avisa le comité qu'outre le dépôt sous la cote SP-1 d'une attestation de pratique plus récente, elle n'avait aucune preuve additionnelle à offrir.

[3] Quant à l'intimé, représenté par son procureur, celui-ci consigna au dossier une admission selon laquelle les parties convenaient que « l'intimé, M. Henri-Louis Arbour, avait vendu sa clientèle de conseiller en sécurité financière vers la mi-année 2013 ».

[4] Après le dépôt de l'admission, l'intimé déclara à son tour n'avoir aucune preuve additionnelle à offrir.

[5] Les parties soumièrent ensuite au comité leurs représentations sur sanction.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[6] La plaignante débuta en avisant le comité que les parties s'étaient entendues pour lui présenter, sur sanction, des « recommandations communes ».

[7] Elle indiqua qu'elles s'étaient accordées pour lui proposer l'imposition des sanctions suivantes :

Chef d'accusation numéro 1 : la condamnation de l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$;

Chef d'accusation numéro 2 : la condamnation de l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$.

CD00-1055

PAGE : 3

[8] Elle ajouta qu'elles avaient de plus convenu de suggérer la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés et qu'un délai d'une année lui soit accordé pour l'acquittement tant des amendes que desdits déboursés.

[9] Elle souligna que dans l'élaboration de leurs « recommandations communes » les parties avaient tenu compte du « sérieux » des infractions en cause, l'intimé ayant en deux (2) occasions transmis à la consommatrice concernée une correspondance « dénuée de modération », faisant alors la démonstration d'un « manque de professionnalisme ». Elle ajouta que dans le cas de la correspondance mentionnée au chef numéro 2, l'intimé avait de plus fait défaut de vérifier avant l'envoi l'exactitude de certaines de ses affirmations.

[10] Elle signala enfin qu'en plus des facteurs objectifs précités, les parties avaient aussi considéré plusieurs facteurs subjectifs dont notamment l'absence, au cours d'une longue carrière, d'antécédents disciplinaires chez l'intimé, sa collaboration à l'enquête de la syndique et l'absence d'intentions malveillantes ou de mauvaise foi de sa part.

[11] Puis, après avoir rappelé que ce dernier avait disposé de sa clientèle en mai 2013 et était depuis à la retraite, elle mentionna qu'il « ne présentait plus aucun risque ».

[12] Elle termina en indiquant que les sanctions suggérées étaient de nature à communiquer un « message préventif » à l'ensemble des membres de la profession et particulièrement à ceux qui seraient tentés d'imiter la conduite de l'intimé, ajoutant qu'elles étaient de plus conformes aux « paramètres jurisprudentiels applicables ».

CD00-1055

PAGE : 4

[13] À l'appui de cette dernière affirmation elle versa au dossier deux (2) décisions, l'une provenant de notre comité et l'autre du comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages¹.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[14] Le procureur de l'intimé débuta en rappelant l'article 376 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF) qui stipule que dans « la détermination de l'amende » le comité « tient compte du préjudice causé aux clients », indiquant qu'en l'espèce, la consommatrice en cause n'avait subi aucun préjudice matériel des fautes de l'intimé.

[15] Il mentionna ensuite, que bien que l'intimé « avait tenu un discours robuste », le comité n'était néanmoins pas confronté à un comportement « attentatoire à la dignité de la cliente », mais plutôt, à son avis, à un défaut de se comporter avec réserve. Il rappela aussi que ce dernier n'avait touché aucun avantage de ses agissements fautifs.

[16] Il insista enfin sur la longue carrière (quarante-cinq ans) sans faute de l'intimé ainsi que sur le fait que celui-ci avait abandonné l'exercice de la profession et pris sa retraite.

[17] Il termina en affirmant que puisque le comité n'était pas confronté à un manquement des plus graves à la dignité d'autrui, les « recommandations communes » des parties lui semblaient, dans les circonstances, raisonnables et appropriées.

¹ *Rioux c. Turcotte*, CD00-0303, 2001 CanLII 27752 (QC CDCSF) décision sur culpabilité rendue le 28 novembre 2001 et décision sur sanction en date du 9 avril 2002; *Chauvin c. Guertin*, comité de discipline de la chambre de l'assurance de dommages, 2008-04-01 (E) décision sur culpabilité en date du 29 octobre 2009 et décision sur sanction en date du 11 février 2010, 2009 CanLII 62169 (QC CDCHAD).

CD00-1055

PAGE : 5

MOTIFS ET DISPOSITIF

[18] L'intimé qui a quitté la profession, après avoir exercé celle-ci pendant quarante-cinq (45) ans, n'a aucun antécédent disciplinaire.

[19] Il a collaboré à l'enquête de la syndique.

[20] Même si la preuve a démontré une omission de sa part d'agir avec modération et respect envers la cliente concernée, elle n'a pas démontré qu'il puisse avoir alors été animé d'une intention malveillante.

[21] En résumé, ce qui peut être dit des comportements qui lui sont reprochés c'est qu'il a fait défaut d'agir avec professionnalisme.

[22] Quant aux sanctions qui doivent lui être imposées, les suggestions des parties paraissent conformes aux précédents jurisprudentiels applicables. Dans chacune des deux (2) décisions citées par la plaignante, pour des infractions de nature semblable à celles qui ont été reprochées à l'intimé, les représentants fautifs ont été condamnés au paiement de l'amende minimale applicable.

[23] Aussi, après considération des circonstances propres à cette affaire, le comité est-il d'avis que les sanctions suggérées par les parties sont, tel que l'a déclaré le procureur de l'intimé, raisonnables et appropriées.

[24] Ajoutons de plus qu'en présence, comme en l'espèce, de « recommandations communes », la jurisprudence est constante à l'effet que celles-ci ne doivent être

CD00-1055

PAGE : 6

écartées que si le tribunal les juge inappropriées, déraisonnables, contraires à l'intérêt public ou est d'avis qu'elles sont de nature à discréditer l'administration de la justice².

[25] Pour ces raisons, le comité est d'opinion qu'il n'y a pas lieu pour lui de dévier des « suggestions conjointes » des parties.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

Sous le chef d'accusation numéro 1:

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$;

Sous le chef d'accusation numéro 2 :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, RLRQ, chapitre C-26;

ACCORDE à l'intimé un délai d'une année à compter de la date de la présente décision tant pour le paiement des amendes que pour l'acquittement des déboursés.

² L'application de ce principe au droit disciplinaire a été confirmée par le Tribunal des professions à quelques reprises, voir notamment *Malouin c. Laliberté*, 2002 QCTP 15 Canll et *Roy c. Médecins*, 1998 QCTP 1735.

CD00-1055

PAGE : 7

(s) François Folot
M^e FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Serge Bélanger
M. SERGE BÉLANGER, A.V.C.
Membre du comité de discipline

(s) François Faucher
M. FRANÇOIS FAUCHER, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e Alain Galarneau
POULIOT, CARON, PREVOST, BELISLE, GALARNEAU
Procureurs de la partie plaignante

M^e André Bois
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 26 novembre 2015

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.